

CONTRAT DE BAIL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Selon la législation applicable aux prestations complémentaires en matière d'assurance vieillesse et invalidité, les prestations complémentaires auxquelles peuvent avoir droit les résidents pour leur séjour en EMS ne leur sont pas accordées si le résident est encore titulaire d'un contrat de bail.

Je m'engage donc à résilier le contrat de bail de mon appartement au plus tard dès mon entrée en EMS.

Fait à Genève, le

Signature du résident/de la résidente, ou de son représentant/de sa représentante :

.....